



CAF Allocation de soutien familiale retenu

Par **pinkynight**, le **07/07/2016** à **11:16**

Bonjour,

Je vous explique ma situation..

Voila je suis mere isolé et je touche normalement mon allocation de soutien familiale par la caf. j'ai été coupé de mes droit pendant deux mois et une étude sur mon dossier a été faite car j'ai renvoyé tout les papier pour en rebénéficié. (il faut savoir que j'ai un échéancier mis en place d'un montant de 48 euro pour rembourser une dete de loyer d'un montant de 610 euro) quand mon dossier a été rétablie il mont versé la somme de 209 euro pour les deux mois mais me font une retenu totale de ce paiement et me dise que pour le mois de mai j'ai trop perçu et que pour le mois de juin il me retienne pour ma dete de loyer.... Ont il le droit de me retenir sur mon allocation de soutien familiale alors qu'un échéancier et en place ???